

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 11 mai 2021 à 9h

DÉLIBÉRATION N°2021-05-03

Décision modificative n°1 sur le Budget 2021
(mise en conformité M57)

Date de convocation : 22 avril 2021

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Gérard CHERON, Département de l'Eure, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, titulaire
- Maria DUFROY, CC Roumois Seine, suppléante
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle

Pouvoir :

- Bernard LEROY, Communauté d'agglomération Seine Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ

Secrétaire de séance :

- M. Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100
Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10 représentants 99 voix

Exposé des motifs

Le président indique que le budget primitif du syndicat a été adopté le 11 février dernier et qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 041 852.20 €
- Section d'Investissement : 40 668.80 €

Afin de tenir compte d'éventuels divers et imprévus, il avait été inscrit un montant au chapitre 022. Or, l'instruction budgétaire M57 ne permet plus le recours à ce chapitre. Il convient donc de répartir le montant du chapitre 022 sur les chapitres 011 et 012 dans le cadre d'une décision modificative.

Délibération

Le comité syndical,

Vu le budget primitif adopté le 11 février 2020,

Considérant la nécessité d'effectuer une décision modificative pour mettre le budget en conformité avec l'instruction budgétaire M57,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'accepter la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement :

- Chapitre 011 - dépenses : + 82 930 €
- Chapitre 012 – dépenses : + 24 624,20 €
- Chapitre 022 – dépenses : - 107 554,20 €

Le président du
Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande



Bertrand BELLANGER